



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2026-76

L'an deux mille vingt-six, le trente juin, à 19h30.

Le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt-quatre juin 2026, s'est réuni en session ordinaire, à Brignais, sous la présidence de Monsieur Damien Combet, Président.

Le secrétaire de séance désigné est : M. Jean-Marc BUGNET

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 41

Nombre de conseillers communautaires présents : 34

Nombre de conseillers communautaires absents et représentés : 6

Nombre de conseillers communautaires absents : 1

PRESENTS :

Mme BEN SLAMA Monia, M. BERARD Serge, M. BUGNET Jean-Marc, M. CATRAIN Lionel, Mme CLOP Elyane, Mme COMBARNOUS Dominique, M. COMBET Damien, Mme CONSTANT Christiane, Mme DHENNIN Béatrice, M. DUMAS Fabien, M. DUPLAN Fabrice, M. FERREIRA Damien, M. FOUILLAND Pierre, M. FRANCO Xavier, M. FRANCO Ernesto, M. FRANCOIS Sébastien, M. GIORGIO Frédéric, Mme GRILLON Valérie, Mme JEANJEAN Corinne, M. KLAÏ Omar, M. LANOISELEE Denis, Mme LE FLEM Céline, M. LEVEQUE Guillaume, Mme MILLOT Pascale, Mme MORELLON Martine, Mme MORETTI Aurélie, M. REBOUL Christophe, Mme REBOUL Claire, Mme RIVAT Christelle, Mme ROTHEA Céline, Mme ROUANET Anne-Claire, Mme SENECLAUZE Agnès, Mme STARON Catherine, Mme VENDITTELLI Solange.

ABSENTS REPRESENTES :

Mme BEUGRAS Laurence donne pouvoir à Mme VENDITTELLI Solange

M. DIGNE Jérôme donne pouvoir à Mme CONSTANT Christiane

M. NOWAK Grégory donne pouvoir à Mme REBOUL Claire

M. SAUVAGE Thomas donne pouvoir à Mme MORELLON Martine

M. THUET Bruno donne pouvoir à M. REBOUL Christophe

Mme VERNIER Donia donne pouvoir à M. LEVEQUE Guillaume

ABSENTS :

M. CLARETON Xavier

Objet : Affectation du résultat 2025 au budget 2026

Vu le rapport établi par Mme Aurélie Moretti :

Le compte financier unique (CFU) 2025 fait apparaître un résultat global d'exécution, avant reste à réaliser, de 217 719,65 €. Le résultat cumulé global, solde des restes à réaliser compris, est excédentaire de 768 751,44€.

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés					B2
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement	-274 406,64		-842 379,46		-1 116 786,10
Fonctionnement	2 036 875,39	2 036 875,39	1 334 505,75		1 334 505,75
TOTAL I	1 762 468,75	2 036 875,39	492 126,29		217 719,65

Le résultat cumulé global 2025 se présente comme ci-dessous.

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1
--	----

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	19 980 116,84	27 704 876,00	47 684 992,84
	Recettes réalisées (1)	B	16 801 874,25	27 920 391,56	44 722 265,81
	Restes à réaliser	C	1 006 262,14	0,00	1 006 262,14
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	19 705 710,20	27 704 876,00	47 410 586,20
	Dépenses réalisées (1)	E	17 644 253,71	26 585 885,81	44 230 139,52
	Restes à réaliser	F	455 230,35	0,00	455 230,35
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-842 379,46	1 334 505,75	492 126,29
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-274 406,64	0,00	-274 406,64
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-1 116 786,10	1 334 505,75	217 719,65
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	551 031,79	0,00	551 031,79
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-565 754,31	1 334 505,75	768 751,44

Ce résultat intègre les éléments suivants :

- La section d'investissement 2025 présente un déficit de – 1 116 766,10 €, à inscrire en dépense au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement » du budget 2026.
- La section de fonctionnement 2025 dégage un excédent de 1 334 505,75 €, dont l'affectation est réalisée en recettes d'investissement au compte 1068 «Excédents de fonctionnement capitalisés » à inscrire au budget 2026.

Au global le résultat cumulé du 2025 est excédentaire de **+768 751,44 €** (solde des restes à réaliser compris).

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité des membres votants,

INSCRIT en dépense au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement » du budget 2026, le montant de 1 116 766,10 €.

INSCRIT au budget 2026 l'affectation en recettes d'investissement au compte 1068 «Excédents de fonctionnement capitalisés » le montant de 1 334 505,75 €.

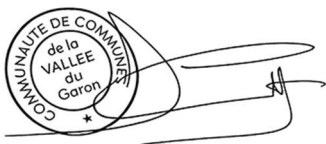
INSCRIT au budget 2026, en reports de dépenses et de recettes, les restes à réaliser 2025, pour un montant de 455 230,35€ en dépenses d'investissement et de 1 006 262,14€ en recettes d'investissement.

APPROUVE l'affectation des résultats 2025 et les **INSCRIT** au prochain budget supplémentaire 2026.

Extrait certifié conforme,
Le 30 juin 2026,

Damien Combet
Président

Jean-Marc Bugnet
Secrétaire de séance



A handwritten signature in black ink.

Votants	40
Abstention	0
Contre	0
Pour	40

¹ La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa réception. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite)